



Fédération Française de Tennis de table  
Comité départemental Loire Haute-Loire

Loire  
LE DÉPARTEMENT

Haute-Loire  
le DÉPARTEMENT

## CHAMPIONNATS Loire / Haute-Loire

Gymnase François Magat  
Rue des Montagnes du Soir  
42210 Montrond les Bains

Juge Arbitre principal : Christine LATIERE

### Samedi 02 avril 2022

Vétérans mixte (Tableaux V1/V2 et V3 et +) *Pointage 13h30 Début 14h00* + doubles

Juniors Garçons & Minimes Garçons *Pointage 15h00 Début 15h30* + doubles

Poussins (G et F) minimes F & juniors F *Pointage 16h15 Début 16h45* + doubles

### Dimanche 03 avril 2022

Seniors Messieurs *Pointage 9h00 Début 9h30* + doubles

Cadets *Pointage 10h30 Début 11h00* + doubles

Benjamins(es), Cadettes & seniors dames *Pointage 11h30 Début 12h00* + doubles

- **Buvette et restauration assurées** -

**Coût** : de l'inscription (aucun paiement sur place)

Simple : Junior et Senior : **7 €** Double : **6€ la paire**  
Pour les autres catégories : **4 €**

INSCRIPTIONS en ligne avant le 29/03/2022 (inclus)

[www.comitett4243.fr](http://www.comitett4243.fr)



*Fédération Française de Tennis de table*  
*Comité départemental Loire Haute-Loire*



## CHAMPIONNATS LOIRE HAUTE-LOIRE

- Article 1 – Conditions de participation :

Les championnats individuels sont réservés, tant en simple qu'en double, à tous (tes) les licencié(es) (étrangers compris) du Comité Loire Haute-Loire.

- Article 2 – Organisation :

L'organisation matérielle est confiée au TT Montrond les Bains.

- Article 3 – Matériel et tenue :

- **3.1 - Les balles agréées, en plastique, seront fournies par les compétiteurs.**
- **3.2 - La tenue sera conforme aux règles de notre sport.**

- Article 4 – Organisation sportive de la compétition :

**4.1 - Qualification des joueurs**

Tous les tableaux sont ouverts à tous les joueurs dans la limite de 1 tableau de simple par jour. Seuls les joueurs disputant un tableau de simple pourront s'inscrire dans le tableau de double de la même catégorie.

**4.2 – Tableaux** :

Le samedi seront disputés tous les tableaux simples et doubles des catégories vétérans, juniors, minimes et poussins garçons et filles.

Le dimanche seront disputés tous les tableaux simples et doubles séniors (M&D), cadets(tes) et benjamins(es).

**4.3 - Déroulement**

**Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des cinq manches.**

Pour tous les tableaux, les joueurs (ses) sont répartis en poules de 3 ou 4, suivant le nombre de participant(e)s. A l'issue des poules, les 2 premiers sont qualifiés pour le TED. Le placement dans le tableau est effectué en suivant les règles fédérales (voir chapitre III des règles communes aux épreuves individuelles).

**Deux joueurs d'une même association ou issus d'une entente de 2 clubs ne doivent pas figurer dans la même poule.**

- Article 5 – Droits d'engagement :

**Les inscriptions seront facturées aux clubs des joueurs.**

- Simple : Junior et Senior : 7 €
- Double : 6€ la paire
- Pour les autres catégories : 4 €

- Article 6 – Forfaits :

**Tout (e) joueur (se) engagé(e) et absent(e) sans excuse valable (écrite et adressée au Comité dans les 48 heures) sera sanctionné(e) et devra s'acquitter d'une pénalité financière, selon le barème en vigueur, qui sera facturée à son club.**